19e Année.— N° 4933 — Bureaux : RUE NAIN, 1. — Dimanche 13 Juin 1875

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS :

Annonces : la ligne. . . 25 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. HAVAS, LAFFITE ET Cie, 8, place de la Bourse; à *Bruxelles*, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

BOURSE DE PARIS

11 JUIN

3 0/0.	64 80
4 1/2.	93 80
Emprunts (5 0/0).	103 45

12 JUIN
(Service gouvernemental)

3 0/0.	64 60
4 1/2.	94 30
Emprunts (5 0/0).	103 47 1/2

Service particulier du Journal de Roubaix.

Actions	Banque de France	3950 00
»	Société générale	568 00
»	Crédit foncier de France	915 00
»	Chemins autrichiens	632 00
»	Lyon	935 00
»	Est	550 00
»	Ouest	590 00
»	Nord	1197 00
»	Midi	710 00
»	Suez	670 00
6 0/0	Péruvien	68 3/8
Actions	Banque ottomane (ancienne)	666 00
»	Banque ottomane (nouvelle)	585 00
Londres cour		25/26
Crédit Mobilier		215 00
Turc		44 07

DÉPÊCHES COMMERCIALES
Service particulier du *Journal de Roubaix*

New-York, 12 Juin.
Change sur Londres, 4.87 1/2 ; change sur Paris, 5.15
Valeur de l'or, 116 7/8
Café good fair, (la livre) 17 1/4.
Café good Cargoes, (la livre) 18
Marché animé.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Ce, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets :

Havre, 12 juin.
Cotons : Ventes 400 b. Marché calme. Prix faciles.

Liverpool, 12 juin.
Cotons : Ventes 5,000 b. Marché très-calme. Manchester, demande meilleure.

New-York, 11 juin.
Cotons : 15 5/8. Recettes de la semaine 14,000.

Dépêches affichées à la Bourse de Roubaix.

Liverpool, 11 juin
Ventes 8,000 b., Orléans. 7 7/8 Jumel 8 7/8 Pernam 8 1/8.
Havre, 11 juin
Ventes 500 b. Calmes. Louisiane 94/95.
New-York, 11 juin.
Recettes 11,500 b.

ROUBAIX 12 JUIN 1875.

Bulletin du jour

A la Chambre des Communes, M. Disraëli répondant à M. Whalley a reconnu que les jésuites résident en Angleterre contrairement à la loi qui, du reste, n'a jamais été appliquée. Le gouvernement n'a pas l'intention d'appliquer cette loi; toutefois il se réserve d'y avoir recours si cela devient nécessaire.

Le gouvernement anglais a présenté aux Communes un projet tendant à modifier les relations entre patrons et ouvriers. Dans ce projet, les violations de contrat portant préjudice aux intérêts publics, par exemple, par les employés des Compagnies du gaz et des eaux, seront jugées au criminel; les autres questions seront du ressort des tribunaux civils ordinaires.

Les faits de grève, ou tout accord en vue d'un acte qui n'est pas du ressort de la juridiction criminelle seraient, comme dans la loi actuelle, justiciables des lois sur les conspirations.

Les journaux de Madrid annoncent que le contre-amiral Duran y Lira a prêté serment en qualité de ministre de la marine, et que le général Jovellar, ministre de la guerre, est arrivé à Valence. Le général Munoz y Salazar remplace M. Ascarraga comme sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre. Enfin le général Ceballos est nommé capitaine-général de la Nouvelle-Castille, en remplacement de Primo de Rivera.

On mande de Saint-Sébastien que dans la matinée du 10, les carlistes ont attaqué le fort d'Alza près de Passages et qu'ils ont été repoussés deux fois avec de grandes pertes. En même temps, ils attaquaient sans succès Igueldo et Ametzagana.

Don Carlos est arrivé à Orduna sur la frontière de Biscaye. Les forces carlistes se dirigent vers les Encartaciones. 600 prisonniers carlistes seront échangés la semaine prochaine près de Logrono contre autant de soldats libéraux. Les communications avec Vittoria sont libres.

La Liberté de l'Enseignement supérieur.

Les feuilles républicaines poursuivent avec ardeur la campagne qu'elles ont entreprise contre la liberté l'enseignement supérieur.

La *République française* se montre, en particulier, fort effrayée des votes de la Chambre. Le projet de la commission est, pour la feuille gambettiste, l'abomination de la désolation ; dans sa terreur elle menace de « l'explosion du » sentiment national, » ceux des « libé- » raux » qui songent à « léguer la bour- » geoisie française aux jésuites. »

La loi en discussion, suivant la *République française*, est mauvaise, depuis le premier article jusqu'au dernier; elle n'est susceptible ni d'amendement, ni d'amélioration. C'est le principe même de la législation nouvelle que repousse la feuille radicale.

La *République française* qui est, en cette occasion, l'organe des vieilles théories du jacobinisme, ne veut pas admettre d'autres libertés que celles qui doivent être à l'usage exclusif des jacobins.

Le *Temps*, le *Journal des Débats* et autres feuilles « modérées, » que la loi nouvelle chagrine autant que la *République française*, affectent du moins de rendre un hommage tel quel au principe de liberté que le projet Jaubert a pour but de consacrer ; c'est sur les dispositions particulières de ce projet que ces journaux se rejettent pour le combattre.

La *République française* est plus nette : elle repousse la liberté de l'enseignement, parce que c'est une liberté, que les catholiques en profiteraient, et que les catholiques doivent être privés de tout droit, de toute liberté, mis hors la loi, combattus à outrance, par tous les moyens; parce qu'il faut, en un mot extirper la lèpre dévorante du catholicisme.

« Qui donc oserait nier, s'écrie-t-elle, *le mal causé* par la loi du 1850? Qui donc oserait dire que l'esprit de la bourgeoisie n'a pas été ravagé depuis vingt-cinq ans par cette « liberté » de l'enseignement secondaire accordée aux jésuites ?

» *L'erreur de beaucoup de pères de familles* et l'erreur des théoriciens de la « liberté » de l'enseignement a été de ne considérer les jésuites que comme des professeurs faisant concurrence à d'autres professeurs et de n'étudier que leur pédagogie. *Ils les ont vu bons pédagogues, bons latinistes, répétiteurs de sciences*, non pas supérieur, aux hommes de l'Université, *mais plus rapprochés peut-être de l'enfant par l'humilité du langage et de la pensée*..

» Ils les ont vus assez modestes pour faire enseigner dans leurs écoles par des laïques ce qu'ils n'étaient pas capables d'enseigner eux-mêmes. Mais il y a quelque chose qu'ils n'ont pas vu ou bien à quoi ils n'on pas cru : c'est que les révérends Pères sont les agents d'une politique étrangère, d'une politique qui est l'ennemie des idées, des intérêts et des passions de la France de 1789...

» ..... L'adolescent rentre dans la vie civile. Il est encore à l'âge où les opinions se forment ; l'éducation de son enfance n'a été qu'une préparation; c'est au moment où il sort du collége qu'il choisit définitivement sa carrière, et si la direction qui lui est donnée est une direction laïque, tout peu encore être sauvé. Mais précisément *la « liberté » de l'enseignement supérieur va donner aux jésuites le moyen de s'emparer à ce moment-là même et pour toujours du disciple qui allait sortir de leurs mains.*

» Ce qu'ils ne pouvaient que par des moyens détournés, par les cercles et les associations qu'ils dirigent, et à la condition d'avoir affaire à des jeunes gens catholiques convaincus et pratiquants qui ne sont pas le plus grand nombre, suivre leurs jeunes élèves depuis le collége jusqu'à l'entrée des carrières libérales, et exercer jusqu'au dernier instant sur eux une autorité, afin de les garder toujours sous leur domination, ils le pourront désormais. Ils recruteront ainsi, sans le perdre de vue un instant, l'immense personnel dont ils ont besoin pour posséder la France.

» On a vu quels sont leurs moyens d'action sur les enfants; on verra quels sont leurs moyens d'action sur les jeunes gens, C'est à l'âge de l'ambition honnête et permise, que ceux-ci leur seront abandonnés. Ils les tiendront sous leur tutelle et pourront les étudier à loisir, choisir les plus dociles pour toutes les situations. Et répandus sur toute la surface du pays, *servis par l'épiscopat, par ce clergé auquel* LES SACREMENTS PARTICULIERS DE LA RELIGION CATHOLIQUE *donnent une influence partout si puissante et si pénétrante*, les prétendus professeurs, que nous appelons, nous, les agents politiques de Rome, auront à offrir à ceux de leurs élèves, médecins, avocats, notaires, magistrats, avoués ou autres licenciés et docteurs, qui auront été jugés dignes d'être les instruments de la bonne cause, des récompenses un peu plus sérieuses que le grade dont on aura réservé la collation à l'Université.

» S'exposer à de tels résultats, si faciles à prévoir quand on n'a pas renoncé aux principes de 89, quand on n'est pas résigné à attacher le sort de la France à celui de la puissance romaine, C'EST ÊTRE BIEN DUPE OU BIEN COUPABLE. »

Ce qui le voit, ce qui épouvante la *République française*, ce n'est pas la crainte affectée par d'autres feuilles du même parti, de voir la liberté d'enseignement faire baisser le niveau des études; elle reconnaît, au contraire, sans la moindre hésitation, que les universités catholiques ne seront pas inférieures, sous le rapport de l'enseignement de la science, à l'Université de l'Etat.

Ce qui l'effraie, — elle l'avoue sans détour, — c'est l'avantage que le catholicisme doit tirer du droit commun, de la pratique de la liberté.

La feuille gambettiste parle des « jésuites », mais il est clair que sous ce nom elle désigne l'Eglise tout entière; c'est pour cela qu'elle signale aux républicains les dangers qu'ils ont à redouter de *l'épiscopat, du clergé* DES SACREMENTS PARTICULIERS de L'EGLISE CATHOLIQUE qui *ont une influence impuissante et si pénétrante.*

La *République française*, oubliant, pour un instant, la politique des moyens détournés, fait voir aujourd'hui le fond de son cœur. Elle repousse la liberté de peur qu'elle ne profite aux catholiques; plus tard, elle ira plus loin et n'hésitera pas à demander des lois de persécution contre le catholicisme, parce qu'il est contraire aux idées radicales, l'expulsion des évêques, la mise hors de la loi des prêtres, et surtout l'interdiction des « sacrements particuliers de l'Eglise catholique » dont « l'influence si puissante et si pénétrante » cause, à juste titre, il faut le reconnaître, de si terribles alarmes aux écrivains de la *République française.*

De telles violences nous paraissent singulièrement instructives; elles permettent de juger les passions qui cherchent à se dissimuler sous le zèle bruyant pour l'avenir des études, dont se parent en ce moment les révolutionnaires. Rien ne peut mieux éclairer les conservateurs, dont les votes ont assuré jusqu'ici le succès des premiers articles de la loi nouvelle; rien n'est plus capable de leur faire comprendre l'obligation qui s'impose à eux de doter la France d'une liberté aussi essentielle, aussi indispensable que celle de l'enseignement supérieur pour mettre obstacle aux progrès du radicalisme, et nous préparer un moins triste avenir.

E. LAGROSAN.

L'élection de la Nièvre

Voici les conclusions du rapport de M. Savary, à propos de l'élection de M. de Bourcoing. Le rapport n'a pas été lu à l'Assemblée, mais nous avons pu néanmoins en prendre connaissance.

« Est-il vrai que l'arrestation du sieur Girard, à Alligny-en-Morvan, ait été de nature à produire un effet d'intimidation qui a dû déplacer plus de 363 voix ?

Est-il vrai que la publication d'une lettre dans laquelle on affirmait inexactement que la circulaire de M. de Bourgoing avait été approuvée par le maréchal ait dû déplacer un nombre considérable de suffrages ?

Est-il vrai enfin que, dans les circonstances où elle s'est produite, et par suite des conditions dans lesquelles la lutte électorale avait eu lieu, la publication de cette lettre ait constitué, sinon dans son but, au moins dans ses effets, une sorte d'usurpation de la candidature officielle qui n'existait pas.

» Votre commission n'a pas hésité à répondre affirmativement à ces questions. En conséquence, elle vous propose l'annulation de l'élection de M. de Bourgoing. »

—

Le rapport de M. Savary contient à titres d'annexes :

1° Les dépositions de MM. de Bourgoing, général Ducrot, Leurent, le préfet de la Nièvre et le préfet de l'Ain ;

2° Un certain nombre de documents relatifs à l'élection de la Nièvre;

3° Les rapports du procureur général près la cour d'appel de Paris, et du procureur de la République près le tribunal de la Seine, à M. le garde des sceaux ;

4° Les plus importantes des pièces saisies chez M. Mansard et autres agents du comité bonapartiste;

5° Le dossier de l'instruction comprenant les interrogatoires et dépositions devant le juge d'instruction Delahaye.

Nous avons déjà plus d'une fois eu l'occasion de constater, par les aveux de quelques feuilles indépendantes de l'Allemagne, que les milliards français n'ont pas amélioré la situation économique de nos vainqueurs. Voici encore un témoignage qui nous montre cette situation comme vraiment désastreuse. La *Gazette des chemins de fer allemands*, après avoir recherché les motifs auxquels la France doit sa prépondérance actuelle sur la Prusse dans la plupart des industries et sur presque tous les marchés, prépondérance acquise malgré les conditions défavorables en face desquelles nous nous sommes trouvés après 1870, s'exprime ainsi :

« *Les affaires commerciales de l'Allemagne peuvent être comparées aujourd'hui aux affaires d'un homme qui sent qu'il est entraîné vers la banqueroute et qui s'efforce, par toutes sortes de manœuvres plus ou moins avouables, de retarder encore pour quelque temps la catastrophe finale.* »

Quel aveu ! Et qui aurait dit lorsque, il y a trois ou quatre ans, les journaux prussiens annonçaient fièrement l'arrivée à Berlin de tous les convois chargés de notre or, que peu d'années après ils seraient forcés de comparer eux-mêmes le pays vainqueur à un vulgaire banqueroutier. *O vanitas vanitatum!* Que sont-ils devenus, ces milliards conquis au prix de tant de sang et de larmes ? Personne peut-être ne le peut dire. Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils n'ont pas porté bonheur à l'Allemagne. Le peuple y est écrasé par des impôts vraiment fabuleux ; le bien-être, la richesse d'autrefois ont disparu : le suicide causé par la misère et le désespoir, prend des proportions effrayantes parmi les populations, de plus en plus incrédules.

LETTRES DE PARIS

Correspondance particulière du *Journal de Roubaix.*)

Paris, 11 juin.

Au moment où les groupes de l'ancienne majorité viennent de choisir des délégués, adjoints à leurs bureaux respectifs et chargés de négocier une nouvelle alliance des conservateurs, il est intéressant de bien établir en combien de fractions se répartissent les conservateurs.

L'extrême droite, présidée par M. de la Rochette, se trouve divisée en deux groupes dont l'un suit les inspirations du président, l'autre a pour chefs MM. de la Rochefoucault-Bisaccia et de Carayon-Latour. Ces deux députés viennent prétendre d'être dans les prochaines conférences : c'est d'un bon augure.

La droite modérée a deux chefs dont l'influence y domine tour à tour : MM. de Kerdrel et de Larcy. Ce sont les légitimistes transigeants.

Le groupe De Clerc, le moins important de tous, est l'intermédiaire naturel entre les députés de l'appel au peuple et les autres fractions de la droite.

La réunion Saint Marc Girardin, ainsi appelée du nom de son premier président, est plus connue sous le nom de centre droit et est présidée par M. Bocher. Les orléanistes y dominent.

Enfin la réunion De Lavergne se compose actuellement de 26 membres; elle est perpétuellement flottante entre la droite et la gauche, et peut dans les jours de crise, décider de la majorité.

Avec la réunion de l'appel au peuple, cela fait bien six groupes qui, s'ils voulaient s'unir, constitueraient une majorité capable de réduire à néant tous les efforts des radicaux. Malheureusement le centre droit et le groupe Lavergne n'ont point encore nommé leurs délégués, mais on croit pouvoir compter sur leur adhésion et tout au moins sur celle du centre droit.

Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*

Paris, 11 juin 1875.

Est-ce que les républicains et les radicaux commenceraient à se lasser de leurs ménagements hypocrites à l'égard du maréchal de Mac-Mahon ?

Je vous ai déjà signalé les tendances qui se manifestaient dans les gauches à recommencer une campagne directe contre le pouvoir du maréchal. Je puis ajouter aujourd'hui que ces tendances n'ont fait que s'accentuer davantage depuis mes précédents renseignements. Il est même dès à présent possible d'indiquer quelques-uns des moyens auxquels on se propose de recourir pour familiariser l'opinion avec l'idée d'un changement de gouvernement.

Seront d'abord exploitées très-perfidement contre le maréchal, les concessions que nous avons dû faire à la Prusse pour éviter un conflit. Si ces concessions n'avaient pas été faites, on aurait reproché au gouvernement d'exposer le pays aux hasards pas trop de roideur ; comme il s'y est résigné on plaidera que l'orgueil national est cruellement froissé et ne peut subir un pouvoir qui l'expose à de telles humiliations. Cela ne s'imprime pas encore, mais se dit couramment dans la conversation entre républicains.

On fera valoir, en outre, les sujets particuliers de défiance que donne au gouvernement étranger le maréchal, soit par lui-même, soit par son entourage. On a déjà prétendu que le Czar ne pouvait s'empêcher de voir en lui l'un des vainqueurs de Sébastopool. On assure également qu'il est personnellement antipathique à la cour d'Allemagne. En outre, on soutient que M. de Bismark ne pardonne pas à la maréchale ses sentiments catholiques.

En ce moment même certains journaux allemands, alliés de nos radicaux, ont pour consigne d'insister sur le patronage que le maréchal accorde aux cercles catholiques d'ouvriers.

De là à affirmer que le gouvernement du maréchal nous vaut l'inimitié de l'Al-

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix* DU 13 JUIN 1875.

— 31 —

PATIRA

PAR

RAOUL DE NAVERY

XI. EXCURSIONS NOCTURNES DE PATIRA

(*Suite*).

L'étang était large, les parapets assez hauts, et si lisses qu'il semblait impossible de les gravir. Il ne pouvait du reste songer à réaliser son projet cette nuit-là, car l'aube ne pouvait tarder à paraître. Patira résolut donc de rentrer à la forge, de s'y reposer jusqu'au jour; puis le lendemain, dès qu'il s'éloignerait de la maison de Jean l'Enclume, il gagnerait l'étang et aviserait au moyen de le traverser.

L'enfant remonta, et lentement, lentement il s'en alla, écoutant toujours s'il n'entendait pas la voix mystérieuse appeler monseigneur Tanguy.

A peine fut-il couché sur son tas de paille que Patira s'endormit.

Un songe lui montra Blanche de Coëtquen vêtue de la longue robe bleue qu'elle portait le jour où elle le trouva entouré des enfants de Claudie.

Cette fois elle ne souriait pas, elle pleurait... de grosses larmes coulaient sur ses joues pâles, et Patira sentait qu'il aurait risqué sa vie pour la consoler de l'affliction qui débordait de son âme.

Tout à coup elle écarta le long voile dont sa taille était entourée et Patira vit dans ses bras un petit enfant blanc comme un lis et qui semblait n'avoir que le souffle...

— Je te le donne... dit Blanche en tendant les bras vers Patira.

Alors les images flottantes du rêve se confondirent; la Vierge dont l'image protégeait le logis de Claudie et la marquise de Coëtquen semblèrent ne former qu'une seule créature affligée... une mère versant des larmes qui roulaient sur le front d'un petit enfant...

Lorsque Patira sortit de son sommeil, une sueur froide mouillait son front et des pleurs tremblaient au bord de ses paupières.

Jamais Jean l'Enclume ne s'était montré d'aussi terrible humeur que ce jour-là. La veille, six pichets de cidre avaient été vidés en compagnie de Trécor le Borgne et de Kadoc l'Encorné. Kadoc avait eu l'ivresse sauvage, et, ne se sentant pas aussi fort que Jean, il lui avait porté un coup de traître dont la marque se voyait sur la tempe du forgeron. Il avait été humilié, furieux de l'attaque de Kadoc : ne fallait-il point se venger sur quelqu'un de la plaie saignant au front, de la colère grondant dans le cœur ?

Claudie reçut le premier choc. Jean trouva la soupe détestable et jeta par la fenêtre la soupière qui la contenait. Les deux petits garçons, effrayés de l'orage dont ils connaissaient les suites, voulurent s'enfuir dans le jardin. Jean les saisit brutalement chacun par un bras et leur dit d'une voix tonnante :

— Est-ce ainsi que l'on dit bonjour à son père?

Les petits se mirent à pleurer.

— Embrassez-moi! cria Jean du même ton qu'il les eût menacés de leur couper la tête.

— Mère ! mère ! crièrent-ils, le père va nous battre !

Les yeux de Jean étincelèrent de rage.

— Est-ce ainsi que tu les élève, la Claudie?... tu leur apprends à me haïr, et si je leur demande une caresse ils t'appellent à l'aide!... Ah! tonnerre du ciel, je ne sais ce qui me retient de les écraser sur cette pierre !

Et Jean l'Enclume, enlevant chacun des enfants à bras tendus, leur fit subir un mouvement de bascule qui leur arracha des cris de terreur.

Claudie bondit, les reprit l'un après l'autre au misérable furieux et les cacha dans son giron.

— Viens les prendre ! dit-elle.

— Oh ! si vous étiez tous morts ! hurla Jean. A quoi es-tu bonne dans cette maison? Tu me hais, oui, tu me hais ! tes larmes me le disent assez, et ton silence opposé à mes reproches n'est souvent qu'une insulte... Va-t'en, sors de cette maison et n'y remets jamais les pieds ! Eux et toi, je ne puis ni vous voir ni vous entendre !... Qu'attends-tu pour partir ?...

— Je ne partirai pas, dit Claudie froidement.

— Lâche! tu restes pour trouver ton pain cuit, et parce qu'il t'en coûterait d'aller par les chemins le quémander pour ta nichée!

— Vous ne me faites pas l'aumône, Jean : je suis votre femme.

— Et si je ne t'aime plus ?

— C'est un malheur pour moi.

— Et s'il me plaît de te chasser?

— Vous n'en avez pas le droit, Jean.

— Pas le droit? Je n'ai pas le droit de te rejeter sur la poussière du chemin où je t'ai prise?...

— Non, Jean, vous ne l'avez pas.

— Qui m'en empêchera?

— Votre conscience.

— Moi, j'ai une conscience?

— Ecoutée ou repoussée, pure ou immonde, vous en avez une.

— Non, non, je n'ai pas de conscience ! J'ai mon instinct qui me dit : Cette femme je ne l'aime plus, je la chasse de mon toit... ces enfants me haïssent et me refusent leurs caresses, ce ne sont pas des êtres affectueux et bons, je n'en veux pas plus que de la mère ! Répète encore que je n'ai pas ce droit !

Claudie se leva calme, paisible, regarda Jean bien en face et répondit :

— Encore une fois, Jean, ce que le prêtre a uni, l'homme est impuissant à le séparer.

La colère du forgeron atteignit son paroxysme.

— Crois-tu à ma force, Claudie? à ma force brutale de taureau, de colosse?

— Je m'en souviens ! dit Claudie frissonnante.

— Eh bien ! aussi vrai que je ploie une barre de fer comme un enfant un jonc, si tu ne passes pas le seuil de cette porte, je te prends par les cheveux et je te traîne jusqu'au four !...

Claudie ne bougea pas.

— Sors-tu ? demanda Jean.

Claudie secoua la tête et serra plus fort ses deux petits enfants sur son sein.

Jean bondit vers elle, arracha la coiffe de toile qui couvrait sa tête, et ses longs cheveux blonds à reflets fauves tombèrent à large nappes sur son dos.

Il la saisit par cette chevelure superbe et l'entraîna hors de la maison en répétant au milieu de ses blasphèmes :

— Mendiante et fille de mendiants, je te disais bien que je te chasserais !

Claudie était tombée sur les genoux. Ne songeant qu'à protéger ses enfants, elle s'était sinon grièvement, du moins douloureusement blessée. Sans pitié comme sans remords, le forgeron la laissa à demi évanouie sur le chemin, les deux innocents pleurant les bras jetés autour de son cou.

Gwen, le cadet, qui s'était sauvé dans les roches en entendant la voix tonnante de son père, accourut vers Claudie dès que Jean l'Enclume eut regagné la forge.

— Ne pleure pas ! lui dit Claudie, ne pleure pas, mon ange !

— Oh ! le père est méchant ! s'écria Gwen en frappant du pied.

— Le père est maître ! répéta Claudie d'une voix grave.

La malheureuse se souleva. Une grosse pierre se trouvait sur la route, en face de sa maison. Cette pierre avait été jadis le piédestal d'une croix de granit destinée à marquer l'emplacement d'un meurtre commis il y avait bien des années. Claudie s'y traîna et s'y assit.

(*A suivre*).